



Ville de Tournai

Séance de questions-réponses Réunion citoyenne du 23 octobre 2008

Information sur la Revitalisation intégrée du cœur de ville - Quartier Cathédral

Question : Ne craignez-vous pas des objections de l'Unesco concernant le projet de tour de l'hôtel ? Un hôtel **** a-t-il un avenir à Tournai ?

Réponse : Nicolas Michelin précise que toute ville classée au patrimoine mondial qui réalise des bâtiments contemporains le fait sous le regard de l'UNESCO. Il cite à cet égard l'exemple de Bordeaux où il travaille actuellement. Mais une discussion peut être ouverte avec ses responsables. Les cas de déclassement restent rares, malgré les menaces. Le seul cas qu'il connaît est celui d'Oman, en raison de la construction d'un puits de pétrole à proximité du site classé. Les critères de l'UNESCO n'interdisent pas expressément l'architecture contemporaine. Concernant l'aménagement d'un hôtel sur le site, l'architecte précise qu'il a répondu au programme fixé par la Ville. La proximité de villes importantes à proximité permet d'envisager, selon lui, la viabilité de ce type d'infrastructure à Tournai.

Question : Un citoyen exprime son intérêt pour le volume de la tour. Rappelle que l'intégration de l'architecture contemporaine dans le centre ancien a déjà fait débat à Tournai. Il rappelle à cet égard le bâtiment de « la Botte de Lin. » sur la Grand-Place, il y a 40 ans . Il souhaite des précisions concernant le développement durable et déplore le manque de verdure sur la Place Paul-Emile Janson.

Réponse : Le développement durable est une priorité pour le bureau ANMA. Cela se traduit notamment par une réflexion sur la ventilation naturelle des bâtiments. Concernant la nature en ville, l'architecte concède qu'il n'a pas prévu d'espace vert sur la place, vu son étroitesse. Mais il n'exclut pas pour autant de proposer la plantation d'un très bel arbre près du chœur gothique. Cette proposition lui paraît plus pertinente. D'autre part, l'aménagement minéral sobre permet de dégager un espace suffisant pour animer la place, pour y installer des manifestations culturelles, par exemple.

Intervention d'un membre de la Commission Consultative Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Il a déjà assisté à la présentation du projet. Il ne comptait donc pas assister à la réunion publique de ce soir. Il dit avoir reçu des mails émanant de personnes appelant à y participer pour s'opposer au projet, signés singulièrement par des personnes qui, ce soir, l'incitent à abrégé son intervention. Il rappelle ce qu'il a dit à la CCATM : ce qui lui plaît le plus dans le projet, c'est ce qui n'est pas dans le projet. Selon lui, on a raté le XXème siècle autour de la Cathédrale. Il espère que l'erreur ne se reproduira pas au XXIème siècle. Le projet d'hôtel lui plaît sur le plan architectural. Le belvédère au sommet de la tour offre une vue inédite sur la ville, accessible à tous. La démolition du bâtiment des Archives permet de dégager la cour intérieure des Anciens Prêtres, un espace intéressant en cœur de ville, révélé lors de la dernière fête de la musique.

Question : Un citoyen s'inquiète de l'accès des personnes à mobilité réduite.

Réponse : Nicolas Michelin confirme que l'ensemble du projet prend en compte cet accès. Par exemple, un ascenseur est prévu dans l'hôtel Dexia pour accéder au Couloir du Temps.

Question : Un citoyen s'interroge sur le maillage doré. Le projet de la tour lui semble un peu « risible ». Faut-il conserver cette forme ?

Par ailleurs, la Cathédrale manque de pourtour selon lui. Le projet d'hôtel ne va-t-il pas boucher cette partie de la Cathédrale ? Concernant la passerelle, ne valait-il pas mieux de servir du bâtiment des Anciens Prêtres pour assurer une transition entre les deux places ? L'aménagement du quadrilatère ne lui semble pas attrayant.

Réponse : Nicolas Michelin rappelle que le fil doré n'est pas un maillage. C'est un matériau posé au centre de la rue, ponctué par un marquage au sol et une signalétique renvoyant vers les édifices remarquables du quartier. Concernant la tour de l'hôtel, il reçoit le commentaire de Monsieur Desmedt comme l'appréciation d'un architecte. Il défend son projet, d'allure contemporaine, et qui ne se veut en aucun cas le pastiche d'une tour de la cathédrale, Concernant l'aménagement du quadrilatère, il rappelle que le passage par les Anciens Prêtres, dans l'hôtel, n'est pas exclu a priori mais ce n'est pas la vocation d'un hôtel. Monsieur Michelin insiste sur l'attrait du passage par le quadrilatère.

Question d'un membre de la Commission Consultative Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Il s'interroge également sur la compatibilité de la tour avec les règles fixées par l'Unesco. Après consultation des informations disponibles sur internet, il est formel : ce projet est en contradiction totale avec ces règles. Il ne s'oppose pas pour autant à l'architecture contemporaine. Il invite fermement l'architecte Michelin à s'informer auprès de l'Unesco de la compatibilité de son projet avec les règles de classement, si ce n'est déjà fait.

Réponse : Nicolas Michelin s'est également informé concernant le classement à l'Unesco. Selon lui, des discussions sont possibles avec l'Unesco. L'architecture du XXIème siècle doit également pouvoir s'exprimer.

Question : Une commerçante de la rue de Courtrai estime que pouvoir se promener en ville est positif mais l'absence de parkings va nuire au commerce. Ne peut-on envisager la réalisation d'un parking souterrain en centre-ville ?

Réponse : Nicolas Michelin se dit attentif au problème du stationnement. Rappelle que ni la circulation automobile, ni le stationnement ne sont totalement exclus de son projet, conformément au plan communal de mobilité. Les situations seront analysées au cas par cas, en fonction des besoins. Il rappelle que sa proposition comprend la création d'un grand parking souterrain sous la place Reine Astrid, toute proche de la Cathédrale. Cette place de 32 m de largeur, permet la réalisation d'une double rangée de parkings, de manière assez simple.

Question : Un citoyen plaide en faveur d'une meilleure utilisation du parking gratuit de l'Esplanade du Conseil de l'Europe. Pour lui, il faudrait améliorer le confort du piéton entre ce parking et le centre ville, en aménageant à certains endroits, dont le boulevard, des souterrains avec escalators.

Réponse : Nicolas Michelin précise que l'intensité du trafic automobile et la taille de la ville ne justifient pas, a priori, ce type d'infrastructures. Il plaide plutôt pour des passages piétons aériens.

Question : Un citoyen s'inquiète de la rupture d'échelle entre la Cathédrale et la tour qui va surplomber la nef romane. Il s'interroge par ailleurs sur la prise en compte de l'historicité du site de la Place Paul-Emile Janson. La présence d'un cloître n'est pas évoquée.

Réponse : concernant l'historicité du site, Nicolas Michelin dit qu'il convient de se concerter. Il se dit ouvert à la discussion ; l'examen de la maquette de l'hôtel réalisée par son bureau peut permettre de relativiser l'impact du belvédère sur la Cathédrale. Pour ce qui concerne le cloître, il suggère de l'évoquer par une trace de lumière pour autant qu'un plan précis puisse lui être fourni.

Question : Un citoyen constate qu'il y a une pénurie totale de parkings à Tournai. Lors de l'aménagement des quais, le nombre d'emplacements a été diminué et il est question de réduire encore le nombre d'emplacements qui subsistent. Par ailleurs, où vont se garer les clients de l'hôtel ? Il s'interroge également sur la mise en lumière du quadrilatère.

Réponse : Nicolas Michelin renvoie à ce qui a été dit au sujet du parking. Il précise que le quai des Salines comprend actuellement 174 emplacements de stationnement recensés. Il en comptera 173 après les travaux. Concernant le quadrilatère, il n'est pas exclu que les vestiges soient mis en valeur par la lumière, mais le projet est au stade de l'esquisse. .

Question : Un citoyen s'interroge sur la constitution du jury. Il s'étonne que l'ARAHO, dont il est le président, n'en faisait pas partie. Il fait observer que personne ne remet en cause le statut du beffroi, ni celui du chœur gothique de la Cathédrale. Un concours d'architecture pourrait-il être proposé pour l'érection de la tour ?

Réponse : l'Echevin Yves De Greef précise, concernant la constitution du jury, que la préoccupation du Collège communal a été que ce jury soit totalement indépendant du pouvoir politique. Le Collège a donc découvert le projet lauréat après qu'il ait été soumis au jury. Il a été séduit par sa sobriété et son élégance. « En ne faisant rien, il fait tout » s'exclame l'Echevin. Parlant du quadrilatère, il précise que c'est actuellement un espace communal laissé à l'abandon. Bientôt cet espace communal, qui n'est pas compris dans la restauration de la cathédrale, sera valorisé. Il rappelle que dans sa jeunesse, la cathédrale était un lieu de passage pour les Tournaisiens, y compris à vélo. Bientôt, ils pourront passer de la place de l'Evêché à la place Paul-Emile Janson par le quadrilatère. Il confie que lorsqu'il a lui-même découvert le projet de la tour, il a été interpellé. Très vite, il s'est posé la question de savoir si notre génération était en mesure de faire ce que d'autres ont produit. Encore faut-il, bien entendu, que cet élément soit remarquable. Il rappelle par ailleurs que la tour n'est pas comprise dans le concours et qu'elle est en recherche d'un promoteur. Mais plus on examine le projet, plus il vous interpelle. Au sujet de l'hôtel, il rappelle que différentes études ont montré la pertinence de ce choix. L'absence d'un grand hôtel **** en centre-ville est un obstacle pour le développement touristique. L'étude de programmation touristique l'a confirmé.

Question : Une Conseillère Communale se dit opposée à la tour. Selon elle, il y a rupture d'échelle avec la Cathédrale, Elle rappelle qu'elle habite Tournai depuis plus de 40 ans. Jadis, la cathédrale était entourée d'un jardin ; on pouvait la traverser. Elle ne retrouve pas dans le projet du lauréat la sérénité évoquée par ce dernier. La tour détourne l'attention, au détriment de la Cathédrale alors que c'est cette dernière qui doit être l'élément le plus important. Elle embraye sur l'idée d'organiser un concours pour l'érection de la tour. Elle est opposée à l'abandon des trottoirs. Elle estime que le lauréat ne répond pas aux questions posées.

Réponse : Le bureau ANMA a établi un décompte précis des emplacements de stationnement maintenus dans chaque rue. En synthèse, ces emplacements sont maintenus où ils sont nécessaires. L'intégration des zones de trottoirs en voirie est une constante dans les villes européennes. Concernant la Cathédrale, il estime à l'instar de Me Marghem que c'est l'élément essentiel. Il n'a pas la prétention de pouvoir détourner le regard du visiteur.

Les projets d'aménagement peuvent parfaitement se réaliser sans la tour. Concernant l'idée d'un concours pour la tour, il estime ne pas être habilité pour répondre, s'agissant d'un projet privé. Il précise néanmoins que le projet qu'il propose est une esquisse. Elle nécessite encore beaucoup de travail. Il concède que sa proposition est audacieuse mais qu'à cet endroit, un élément fort et contemporain a sa place.

Question : Un citoyen demande si le Collège a un plan de rechange au cas où l'hôtel ne s'ouvrirait pas.

Réponse : Nicolas Michelin explique que la proposition de base porte sur la démolition du bâtiment des archives. L'espace libéré doit laisser place à un aménagement de qualité. Tout sera mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Question : Un commerçant félicite Monsieur Michelin pour son projet. Ce projet, y compris la tour, constitue une plus-value pour la Ville. Il rappelle néanmoins que la Ville a promis depuis longtemps la réalisation de parkings souterrains qui n'ont pas été réalisés. Il espère que ces parkings vont bientôt se réaliser.

Question : Un citoyen demande comment va-t-on faire pour réparer ce qui a été réalisé, à la Grand-Place et à la Place St-Pierre ? Il faut assurer la maintenance des aménagements déjà réalisés. Il faut également prévoir un égouttage suffisant pour éviter les problèmes qu'on connaît par exemple à la rue de l'Yser.

Question : Les critères esthétiques sont bien pris en compte mais en est-il de même pour les critères éthiques liés à leur praticabilité ? Quelle est la signification symbolique de la tour ? Au sujet du parking, des navettes gratuites pourraient-elles être mises en place à l'instar de ce qui se fait à Mons ou seront-elles payantes?

Réponse : Le Bourgmestre Christian Massy rappelle que des navettes gratuites existent au départ de l'Esplanade du Conseil de l'Europe et que l'accès aux établissements scolaires sera étudié avec toute l'attention requise.

Réponse : Concernant les critères éthiques, Nicolas Michelin rappelle qu'il n'est absolument pas question de compliquer la vie des habitants. Les nouveaux aménagements vont induire une pratique différente de la ville. Mais un quartier qui rend la priorité aux piétons n'est-il pas un quartier où on se sent mieux ?.

Que signifie la tour ? Rien de précis en terme de symbole pour l'architecte qui l'a dessinée. Il s'agit simplement d'une réponse architecturale et urbaine, non démonstrative, au programme. C'est un bâtiment tendu dans sa géométrie, facile à construire tout en étant d'une technologie complexe.

Question : Un architecte fait remarquer qu'il a observé la maquette avec une certaine « tendresse ». Elle lui a fait penser au « Campo Santo » avec sa tour, à Pise. Il se pose la question de savoir si cette tour ne cache pas tout le reste. Selon lui, il faut faire confiance à l'architecte Michelin et le laisser travailler. Mais est-il bien entouré ? Y a-t'il un engagement, une charte, lui assurant qu'il pourra mener son projet à terme ? Il aimerait qu'il soit plus précis. C'est la qualité première de toute œuvre réussie.

Réponse : La garantie de réaliser le projet dépend du maître de l'ouvrage, pas de l'auteur de projet selon Nicolas Michelin. « Et si on ne s'entend pas, le projet sera mauvais » ajoute Nicolas Michelin. Concernant la tour, le projet sera fonction de la suite qui lui sera réservée, en termes d'investissement notamment. Nicolas Michelin précise qu'il fera son métier le mieux possible. Les plans détaillés seront réalisés à bref délai.

Question : Un commerçant demande comment comptez-vous revitaliser le cœur de ville ? Un commerce sur trois est abandonné. Beaucoup de façades sont tristes. Que deviendra l'office du tourisme actuel ?

Réponse : Des moyens sont prévus pour restaurer des façades selon Nicolas Michelin.

Réponse : L'Echevin Yves De Greef rappelle que le rôle de l'autorité politique n'est pas de se substituer à l'auteur de projet. L'ensemble du Collège communal a marqué son accord sur ce point en confirmant la décision du jury indépendant. Le bureau Michelin se dit néanmoins ouvert à la concertation, ce qui est positif. Cette concertation portera notamment sur les parties déjà restaurées qui, pour des raisons de subventionnement, devraient être maintenues, moyennant d'éventuels aménagements. La réalisation de la tour est un projet privé, nécessitant, au minimum, l'intervention d'un partenaire privé.